



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/S-11/1
27 mai 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Onzième session extraordinaire
26 et 27 mai 2009

**Lettre datée du 19 mai 2009 adressée au Président du Conseil des droits
de l'homme par le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur par la présente de vous demander de convoquer, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme consacrée à «La situation des droits de l'homme à Sri Lanka», qui pourrait se tenir le lundi 25 mai 2009.

Je présente cette demande au nom des pays membres du Conseil des droits de l'homme ci-après: Allemagne, Argentine, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chili, France, Italie, Maurice, Mexique, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Ukraine et Uruguay.

Vous trouverez ci-joint la liste * des signatures des membres du Conseil. Cette liste inclut les signatures d'autres États qui ne sont pas membres du Conseil mais sont favorables à la session extraordinaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération.

(Signé) Reinhard Schweppe
Ambassadeur et Représentant permanent
de l'Allemagne auprès de l'Office des
Nations Unies à Genève

* Disponible sur demande au secrétariat.